

Congrès des maires de la Drôme

Mercredi 16 octobre 2024

**Discours de
Marie-Pierre MOUTON**

Présidente du Conseil départemental



LE DÉPARTEMENT

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de l'Association départementale des Maires, cher Nicolas,

Monsieur le Préfet, Madame, Messieurs les Sous-Préfets,

Chers collègues parlementaires, Vice-Présidents et conseillers régionaux, départementaux,

Chers collègues Maires, Présidents d'EPCI, Maires-Adjointes, élus dans nos territoires,

Je voudrais saluer les autorités judiciaires, militaires, civiles ainsi que les directeurs de nos grandes administrations,

Chers amis,

Merci pour cette nouvelle invitation Monsieur le Ministre, cher Président, au congrès des maires de la Drôme ! Comme un prélude à celui qui réunira les élus locaux de France à Paris dans quelques semaines, il est l'expression de l'engagement et de la ferveur des élus locaux, ceux des villes, des villages et même des tout petits villages pour faire vivre leur territoire, la démocratie et assumer, aussi, de grandes responsabilités.

Ce congrès est assurément chaque année un moment fort d'échanges et de partages qui revêt aujourd'hui une dimension particulière.

D'abord, parce qu'il est présidé par un ministre drômois. A ce titre, je tiens à te renouveler mes sincères félicitations et celle de l'exécutif départemental, te dire combien nous sommes fiers qu'un élu drômois, qui connaît bien les enjeux des collectivités locales, des territoires ruraux et urbains siège dans ce nouveau gouvernement. Je sais combien tu mesures la nécessité d'ancrer, comme préalable aux décisions nationales, la concertation avec les élus locaux, concertation que nous n'avons eu de cesse d'appeler de nos vœux. Qu'il soit enfin entendu au plus haut-niveau de manière générale et particulièrement dans les missions régaliennes de sécurité au quotidien qui sont désormais les tiennes. Ta présence aujourd'hui en témoigne. Merci Nicolas, malgré l'ampleur de la tâche de garder les pieds bien ancrés dans notre réalité du quotidien.

Ensuite parce ce congrès s'inscrit dans un contexte de particulière gravité pour notre pays, gravité nourrie de tensions majeures à l'international et d'incertitudes politiques désormais caractérisées par une dégradation brutale des comptes publics.

Dans ce contexte, les maires constituent, plus que jamais, un pilier incontournable de l'action publique et de l'édifice républicain. En 1^{ère} ligne, chers collègues, vous écoutez, expliquez, rassurez et vous êtes en permanence en mode solution. Vous êtes le cœur battant de la République. Un battement dont je sais, pour l'avoir exercé, combien il est motivant, déterminant et exaltant.

Motivant parce que façonner le territoire de demain, bâtir, aménager, sécuriser, agir en proximité pour ses administrés relève d'un challenge aussi audacieux que passionnant ! **Déterminant** car le maire, et quelle que soit la taille de sa commune, est en capacité de faire bouger les lignes pour améliorer le quotidien. C'est en ce sens que le mandat municipal est particulièrement **exaltant** à travers des concrétisations pragmatiques mais il n'en demeure pas moins l'un des plus **éprouvants** tant les exigences de nos concitoyens attendent écoute et immédiateté dans l'action. A cela s'ajoutent un contexte sociétal de plus en plus violent, un contexte national de défiance où l'on est passé sûrement d'un état de liberté à un régime d'autorisations et de contraintes en tout genre...

Je partage ainsi, avec vous chers collègues, la nécessaire évolution des conditions d'exercice du mandat de maire dans un souci de juste reconnaissance au regard de l'investissement des élus tout comme le fait qu'il devient crucial de simplifier les démarches administratives pour permettre aux Maires de se recentrer sur leurs missions essentielles de proximité.

Monsieur le Ministre, je sais pouvoir compter sur votre engagement à défendre ce sujet pour celles et ceux déjà engagés dans un mandat ou pour encourager les futures vocations à l'aune des prochaines échéances. Pour l'heure, après trois mois de « no man's land » suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, le nouveau gouvernement de Michel Barnier a énoncé le 10 octobre dernier ses grandes orientations lors de la présentation du Projet de Loi de Finances 2025.

Dès sa nomination, le 1^{er} Ministre s'était engagé à « tout dire » et ce « tout » se résume en 2 mots, « urgence absolue ». Urgence absolue à redresser les comptes de la Nation qui se sont fortement dégradés, certes par un contexte que l'on connaît (que l'on subit aussi) mais surtout **parce qu'aucun frein** n'a été mis au « quoi qu'il en coûte » comme si l'argent magique faisait Loi, **parce qu'aucune réforme structurelle** n'a été, en responsabilité, menée pour chercher à freiner le train de vie de l'Etat, rechercher les économies, stopper les dépenses inutiles et **parce jamais les élus locaux n'ont eu droit au chapitre et encore moins à être concertés face à la toute-puissance jupitérienne...**

Alors pendant que les fourmis travaillaient et votaient sur leurs territoires des budgets à l'équilibre, la cigale chantait, ne nous en déplaie. Cette dérive oblige le nouveau gouvernement à entreprendre un exercice aussi périlleux que courageux : le rééquilibrage progressif des comptes publics de la France par un savant dosage entre réduction des dépenses et accroissement des recettes. Cet impératif, aucun acteur responsable ne peut le contester, ni en contester l'urgence. Les collectivités locales, en sont conscientes depuis bien longtemps puisque par ricochet de ce budget de la Nation chaque jour un peu plus défaillant, elles ont vu la lente dégradation de leur propre situation financière sous l'effet principal de mesures unilatérales de l'Etat, de réductions non moins unilatérales de leur autonomie fiscale et de transferts de charges non concertés, non compensés qu'elles ont dû pourtant assumer.

Les élus de ces collectivités ont donc fait des choix, difficiles, parfois douloureux pour répondre à ces obligations aux allures d'injonction. Et ils savent le décalage croissant entre leurs moyens et les besoins à satisfaire. Ils sont pour toutes ces raisons déjà acteurs du redressement et continueront à l'être car ils ont le sens des responsabilités chevillé au corps.

Cher Nicolas, je sais combien tu partages ces préoccupations dans l'exercice de tes mandats locaux. Monsieur le Ministre, il m'appartient cependant aujourd'hui d'émettre un certain nombre d'inquiétudes, partagées par mes collègues Présidents

de Département, vis-à-vis du contenu de ce PLF qui servira de base aux débats parlementaires. Car ce Projet de Loi de Finances contient une série de mesures qui, additionnées sans discernement met en péril l'existence même de nos collectivités, et je dirai en 1^{er} lieu celles des Départements, chef de file des solidarités humaines et territoriales.

L'action des Départements assure, en effet, la cohésion nationale sur deux piliers. Le premier, le social, concentre plus de 60% de nos dépenses (contre 50% il y a 10 ans) : RSA, maintien à domicile, compensation du handicap, aides à l'autonomie, aide sociale à l'enfance, les Départements sont en charge des plus vulnérables. Tout aussi essentiel au pacte républicain, l'équilibre ville campagne constitue le second pilier.

Si le Département de la Drôme consacre plus de 390 Millions d'euros/an pour assumer pleinement ses compétences au titre des Solidarités envers les personnes fragilisées par la vie, il s'inscrit aussi, chers collègues, vous le savez bien, comme le 1^{er} partenaire des communes au titre des solidarités territoriales pour agir à vos côtés tant à travers des cofinancements que des actions ou des investissements directs. Avec mes collègues conseillers départementaux, nous veillons à ce que « la Drôme, pour tous, partout, chaque jour » soit une réalité dans chacun des 19 cantons.

A mi-mandat, depuis 2021, ce sont 2500 projets que nous avons accompagnés dans vos communes et intercommunalités avec pour cela 90M€ d'aides allouées et lorsque les pluies diluviennes se sont abattues dans le Département, c'est 1,4M€ qui ont été mis exceptionnellement sur la table pour venir en aide aux communes sinistrées. Depuis 2021, ce sont également près de 200 millions d'euros qui ont été investis pour sécuriser nos routes et intégrer en cohérence avec vos projets de territoire les mobilités douces, 160 millions d'euros pour adapter nos équipements de service public aux enjeux de transition écologique. Ce partenariat vous le connaissez également à travers nos politiques volontaristes qu'il s'agisse des 72 points d'accueil maison départementale de l'autonomie en lien avec vos CCAS, de notre engagement pour garantir l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la culture, au sport... et je ne suis pas exhaustive.

Si le Département a toujours veillé à être au rendez-vous des solidarités humaines et territoriales, l'avenir s'assombrit brutalement à travers une spirale d'asphyxie largement mise en œuvre par les décisions des précédents gouvernements. Tout d'abord avec la privation d'autonomie fiscale et la dépendance totale désormais de nos recettes départementales à la conjoncture économique et aux dotations nationales. Ensuite du fait des dépenses imposées par l'Etat d'un claquement de doigt en cours d'année et sans aucune compensation (je vous épargne la liste des primes Ségur, *Avenant 43*, *revalorisation du point d'indice*, *revalorisation tarif transport PCH* mais elles représentent pour la seule année 2024 un surcoût pour le Département de près de 18M€) et s'additionnent à la charge nette des Allocations individuelles de solidarité qui représentent, elles, plus de 60 Millions par an. En quelques mois, ce sont 78 millions totalement imposés et non pilotables.

Avec la chute vertigineuse des recettes de Droits de Mutation, tout de même 42M€ en 2 ans, à laquelle s'ajoutera selon nos premières estimations près de 20 M€ de contribution départementale au redressement des finances publiques... l'équation pour boucler le budget 2025 devient particulièrement compliquée. C'est pourquoi, il est à mon sens grand temps de tirer les enseignements des inepties mises en œuvre sous la pression conjuguée de Bercy et de la Cour des Comptes, au détriment du principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

La série de mesures imposées depuis quelques années - suppression de la Taxe Professionnelle, suppression de la Taxe d'Habitation pour les communes, de la Taxe Foncière pour les Départements, suppression en cours de la CVAE.... a progressivement et sûrement privé les collectivités territoriales de l'oxygène indispensable à l'exercice de leurs missions.

Autant de décisions à courte vision mais aux conséquences funestes. La suppression de la Taxe d'Habitation restera probablement dans les annales de la gestion publique comme la mesure inique et fatale, privant les communes d'une recette en lien direct avec les besoins de ses administrés. C'est certainement le péché originel qui par effet domino conduit à rendre nos collectivités dépendantes des dotations de l'Etat et des diminutions de dotations de l'Etat ! C'est le même

sujet qui amène aujourd'hui les jeunes agriculteurs à agir pour dénoncer l'évolution contrainte du foncier non bâti.

Ce sujet fiscal est déterminant car le Gouvernement peut d'autant plus s'autoriser à puiser dans les recettes des collectivités que ces dernières n'en n'ont que peu ou pas la maîtrise ! Continuer à assécher la seule dynamique des recettes à travers la part TVA accordée aux Régions et aux Départements ou la réduction des reversements du FCTVA issus des investissements que nous faisons tous, n'augure rien de mieux. Car affaiblir encore les capacités d'intervention des collectivités, c'est ouvrir la voie à un fort ralentissement de l'investissement dont les collectivités locales sont à 70%, les grands donneurs d'ordre. Il faut en mesurer les conséquences sur la croissance, l'emploi ou encore la consommation.

Depuis quelques années, les alertes répétées sur les perspectives d'inexorable dégradation des capacités financières des collectivités se sont multipliées. Je le dis solennellement, ce PLF 2025 ne peut poursuivre demain cette œuvre d'asphyxie. Et si ne renions pas notre part d'efforts parce qu'il est plus que jamais indispensable de conforter nos décisions dans le sens de la priorisation et de l'efficacité de l'action publique, l'Etat doit résoudre son problème de fond : il dépense plus qu'il ne gagne dans des proportions incontrôlables et il emprunte, non pas pour investir mais pour équilibrer son fonctionnement. Il faut inverser cette tendance mortifère. L'Etat pourrait montrer le chemin et réduire son périmètre d'intervention, se recentrer sur le régalien et décentraliser en laissant les collectivités locales travailler en toute responsabilité.

La sortie de crise sera inséparable d'une réforme en profondeur des relations entre l'Etat central et les pouvoirs locaux, que ce soit en termes de circuits et de modes de financement ou de clarification des compétences. Et l'intitulé du nouveau ministère en charge des collectivités, confié à Catherine Vautrin, pourrait, je veux l'espérer en dépit des inquiétudes du moment, nous offrir quelques raisons d'espérer, puisqu'il évoque nommément « le Partenariat avec les territoires et la Décentralisation ». Je veux d'ailleurs saluer le pragmatisme du 1^{er} Ministre en décidant de supprimer la clause de transfert obligatoire de la compétence eau aux intercommunalités.

Le fait est qu'au-delà de toutes les conjonctures, et quel que soit son positionnement sur l'échiquier politique, chacun est en mesure de constater que la crise du système français est concomitante d'une panne de l'élan décentralisateur, panne que le pays subit depuis trop longtemps. C'est avec cette perception de ce qu'est notre responsabilité d'élu républicain que je souhaitais ce matin Monsieur le Ministre, cher Nicolas m'appuyer sur votre écoute et votre connaissance du fonctionnement des collectivités, pour porter ce message fort à l'Etat : il est essentiel d'adapter les mesures nécessaires au redressement des comptes publics à la réalité des territoires, en laissant à ces territoires le pouvoir de faire et le pouvoir de se différencier. Bien sûr, je mesure l'ampleur de la tâche qui incombe au Gouvernement de Michel Barnier.

Mais je garde la conviction que les collectivités, loin d'être un problème, sont au contraire un élément déterminant de la solution et de la sortie d'une crise qui n'a que trop duré, pourvu que la confiance et l'écoute instaurent une vraie relation partenaire de co-construction.

Monsieur le Ministre soyez alors certain que nous serons solidaires !

Vive la Drôme !

Vive la France !

Vive la République !